

# SATELLIFAX

Le 22 Avril 2005

## ZALEA TV, AUDITION AU CSA POUR CANDIDATURE TNT

Audition du jeudi 21 avril 2005, 11 h 40 (candidate à un service payant)

Société éditrice : association Zaléa TV.

Principaux actionnaires : Zaléa TV est une association loi de 1901.

Date de conventionnement : 12 mai 2000.

Organigramme : Boris Perrin, président et directeur de l'antenne de Zaléa TV ; Anne Mazauric, directrice des programmes ; Olivier Azam, rédacteur en chef.

Personnalités auditionnées : Boris Perrin, président et directeur de l'antenne de Zaléa TV ; Olivier Azam, rédacteur en chef ; Anne Mazauric, directrice des programmes ; Emmanuelle Eymard, chargée de la communication et des projections publiques ; Guy Cosson, expert-comptable.

Principal intervenant : Boris Perrin.

Nombre de conseillers présents : tous.

Thématique de la chaîne : chaîne citoyenne, associative à but non lucratif, issue du tiers secteur audiovisuel.

Principaux types de programmes : documentaires, reportages, magazines, émissions, ainsi qu'un Journal international des quartiers.

Ligne éditoriale : « Télévision libre », Zaléa TV s'est donné pour «rôle» le « pluralisme de l'information et de la liberté d'expression audiovisuelle à travers les programmes du secteur non marchand ». La ligne éditoriale est basée sur un « accès du public éditorialisé », a expliqué Boris Perrin : « Tous les groupes peuvent accéder aux plateaux, dans le respect de notre charte éditoriale et déontologique ». Avec « une parfaite maîtrise de l'antenne » de la part de l'équipe de la chaîne. Le principe est de « contextualiser » les programmes diffusés, selon un dispositif « très rodé » : à partir de la base de programmes, un comité éditorial définit les thématiques et

monte des « émissions cohérentes » qui, la plupart, seront diffusées en direct.

Grille : Zaléa TV a tenu compte des observations émises par le CSA lors de l'audition de 2002, notamment l'absence de grille. Le « projet réformé » n'en est toujours pas moins « atypique », a annoncé Boris Perrin.

Huit heures de programmes frais seront mis à l'antenne quotidiennement avec une rediffusion le lendemain (sauf la tranche nocturne). Les soirées sont réparties en quatre rendez-vous : Kiosque - libre accès (18 h-20 h 30) présenté par les auteurs des programmes présentés ; L'actu par derrière (20 h 30-21 h 30), un « contre-journal » traitant de l'information ; les Soirées thématiques autour de documents et d'invités (21 h 30-minuit) et Les nuits interactives (minuit-4 h), qui donnera « une très large place à l'expérimentation et aux performances artistiques », a précisé Olivier Azam.

Politique de production, d'acquisition et de diffusion : « Nous n'achetons rien, nous ne vendons rien, nous nous basons sur un principe d'échanges », a souligné Boris Perrin. Deux tiers de la grille seront assurés par des programmes de libre accès et un tiers par Zaléa. Diffusant plus de 20 % d'œuvres audiovisuelles, Zaléa TV est assujettie aux obligations de production, des règles « un peu en décalage » avec son mode de fonctionnement, a jugé Boris Perrin. L'association propose de les ajuster, notamment en valorisant le bénévolat (à hauteur de 350 000 €) et en prenant en compte les apports en industrie. Il a mis en valeur « l'immense réservoir de programmes » disponibles, dans tous les genres, grâce à la contribution de réalisateurs, cinéastes, associations, festivals... « 4262 programmes nous ont été proposés gratuitement, a souligné Olivier Azam, et cette vidéothèque s'enrichit chaque semaine de dizaines de nouveaux programmes. » Par ailleurs, Zaléa TV a annoncé dans son dossier la diffusion d'un maximum de 12 programmes de catégorie 5, ceux-ci n'étant pas des films pornographiques, a précisé Boris Perrin : la chaîne, ouverte à la création contemporaine, diffusera des œuvres de « vidéastes s'intéressant à la question du corps et de la sexualité dans des œuvres qui peuvent être considérée de catégorie 5 ».

A une remarque d'Agnès Vincent-Deray sur le double verrouillage d'une part et les obligations supplémentaires liées à ces programmes (23,5 % du CA dans les œuvres audiovisuelles) d'autre part, Boris Perrin a indiqué que le Dispositif technique de verrouillage était à l'étude. Concernant les obligations, il a renvoyé au principe proposé par la chaîne de l'apport en industrie et de la valorisation des bénévoles.

Budget : environ 300 000 € de fonds de fonctionnement.

Modèle économique : Zaléa TV est financée par les téléspectateurs

selon le « principe associatif du Paf, participation aux frais », a précisé Boris Perrin. « La chaîne est viable. Notre plan de financement a suscité l'intérêt d'organismes bancaires », a-t-il indiqué, citant notamment le Crédit Mutuel, le Crédit coopératif et la Maif.

Commercialisation : l'association est partie sur une hypothèse d'un bouquet de 12 chaînes proposées 10 € par mois, la part reversée par le distributeur à l'association se montant à 0,40 € par abonné. Elle a par ailleurs déclaré être en négociation avec l'ensemble des opérateurs, soulignant les « bonnes relations » les liant à TDF, mais aussi à CanalSatellite et TPS.

Diffusion : - horaires envisagés : 24 h / 24  
- réseaux envisagés : tous.

Eléments divers : la chaîne était candidate à un canal payant dans le cadre du premier appel aux candidatures de juin 2002. Boris Perrin a mis en avant les expériences de diffusion de la chaîne (sur des périodes limitées en hertzien et sur le satellite), qui ont prouvé « sa capacité à tenir l'antenne » et à « expérimenter son dispositif (de participation des téléspectateurs, ndlr) ». Zaléa TV représente, selon lui, « une alternative radicale à l'offre actuelle de chaîne » et a fait le choix de la TNT afin qu'elle soit « captable par l'ensemble des concitoyens ».

« S'il était encore nécessaire de rassurer les membres du Conseil, je leur dirais "N'ayez pas peur !" », a conclu Boris Perrin.